



→ Parcours communs 100 et 160 km (au 1^{er} passage le 160km passe à gauche de la ligne d'arrivée).

→ Parcours du 160 km après le passage près de l'arrivée

17^{ème} Edition de " La Saumuroise "

Lieu de départ. Gymnase Delessert, Bd Delessert à SAUMUR.
REGLEMENT

ART : 1

La Saumuroise est une épreuve cyclosportive organisée sous l'égide de La Fédération Française de Cyclisme par le Vélo Sport Saumurois. Elle est ouverte aux dames et aux hommes de plus ou 18 ans dans l'année pour le 160 km et compte pour le Trophée de l'Ouest des Cyclosportives. Deux circuits : un 100 km (autorisé aux 17 ans) un 160 km qui est commun au 100 km qui passe à proximité de la ligne d'arrivée et continue pour une boucle de 60 km, L'arrivée a lieu près de l'aérodrome. La Saumuroise est tracée dans le périmètre du Parc Régional Loire Anjou Touraine. Pour la pérennité de l'épreuve il est interdit de jeter des débris dans la nature.

ART : 2 – RASSEMBLEMENT.

Le rassemblement, avec douches et parking est au gymnase Delessert, Boulevard Delessert à Saumur. Pour rejoindre le site de départ, arrivé par la voie rapide, prendre la sortie Saumur Centre et les directions de Varrains, Chacé, Z.I. le Clos Bonnet, Z.I. Chacé.

ART : 3 – CATEGORIES. Pour les deux parcours:

Dame : W 1 : de 18 à 29 ans – W 2 : de 30 à 39 ans – W 3 : de 50 ans et +

Homme : A : de 29 à 39 ans – B : de 40 à 49 ans – C : de 50 à 59 ans – D : 60 ans et + - Z : Les 1^{er} et 2^{ème} Catégorie FFC et les moins de 29 ans.

Les 1^{er} et 2^{ème} catégories FFC doivent s'inscrire obligatoirement sur le 160 km, en catégorie Z sous peine de déclassement.

Les vélos couchés sont autorisés uniquement sur le 100 km

ART : 4 – ENGAGEMENTS.

Les inscriptions ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées du montant de l'engagement, de la photocopie de la licence ou d'un certificat médical de moins d'un (1) an de non contre indication de la pratique du cyclisme de compétition pour les non licenciés et les licenciés FFCT. Les licenciés des fédérations affinitaire sont considérés comme non licenciés. Le bulletin d'engagement est à retourner avant le 16 juillet 2014 accompagné de son règlement, voir nom et adresse en bas du bulletin d'engagement. La promo club ne sera prise en considération que par courrier et en un seul envoi des 5 participants avant le 16 juillet 2014. L'engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit. Sauf en cas d'annulation administrative, où la moitié de l'engagement sera remboursé. Engagement sur place majoré de 5€ (Samedi et Dimanche). Engagement en ligne sur le site du Vélo Sport Saumurois

ART : 5 – PERMANENCE.

Pour le retrait des dossards, des fiches de route et les tickets repas. Sur le site de rassemblement le samedi de 17 à 19 h, Dimanche de 6 h à 8 h, aucune inscription nouvelle après 8h le dimanche 20 juillet 2014.

ART : 6 – CLASSEMENT.

Un classement scratch sera établi pour chaque parcours, ainsi que pour chaque catégorie définie par l'article 3.

ART : 8 – RAVITAILLEMENT

L'engagement donne droit au petit déjeuner du matin, au ravitaillement et boisson sur les parcours (le ravitaillement à la volée est interdit) et un repas chaud. Celui-ci sera remis en échange du ticket repas.

ART : 9 – RECOMPENSE

Une coupe aux trois premiers de chaque catégorie, des lots tiré au sort, un diplôme est expédiée à chacun des participants classés. Un lot pur produit du terroir pour chaque participant en échange du dossard.

ART : 10 - ASSURANCE.

Il est recommandé à chaque participant d'être couvert par une garantie individuel accident. Les licenciés d'une fédération affinitaire sont considérés comme non licenciés. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, de bris de matériel et dégradation qu'elle qu'en soit l'origine.

ART : 11 – DISQUALIFICATION

Le non respect du règlement. Tout participant pointé à moins de 25 km / Heure de moyenne ne sera pas classé, il pourra poursuivre le parcours sous sa propre responsabilité (Art.5.4 du règlement des épreuves cyclistes sur la voie publique).

ART : 12 - DROIT A L'IMAGE.

Les participants et encadrement acceptent que leur image soit utilisée dans diverses communications de l'épreuve. Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.

ART : 13 – HEBERGEMENT.

Pour tout renseignement sur l'hébergement prendre contact avec l'Office du Tourisme Saumurois. 02.41.40.20.60.
Site www.ot-saumur.fr



Résultats complets et photos :
<http://velo.sport.saumurois.free.fr>



